

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Chronique Politique.

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Provisoirement, et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés en langue française dans le département. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à une même procédure de vente seront insérées dans le même journal.

NOUVELLES DE PARIS.

PROCLAMATION AU PEUPLE DE PARIS.

L'attaque de l'ennemi ne fera qu'augmenter le courage de la population de Paris. Elle a prouvé par sa constance qu'elle est résolue à une résistance inflexible. Elle s'associera aux nobles efforts de ses défenseurs, et redoublera de calme et de discipline. Prête à tous les sacrifices pour sauver la patrie, elle ne peut être surprise ou ébranlée par aucune épreuve.

Le Ministre de l'intérieur par intérim,
Jules FAYRE.

RAPPORTS MILITAIRES.

27 décembre, matin.

L'ennemi a démasqué ce matin des batteries de siège contre les forts de l'Est, de Noisy à Nogent, et contre la partie nord du plateau d'Avron. Ces batteries se composent de pièces à longue portée.

En ce moment, onze heures, le feu est très-vif contre les points indiqués, et comme cette canonnade pourrait être le prélude d'un bombardement général de nos forts, toutes les dispositions sont prises dans le but de repousser les attaques et de protéger les défenseurs.

Cette nuit, on a entendu du Mont-Valérien deux fortes détonations qui peuvent donner à penser que l'ennemi a fait sauter le pont du chemin de fer de Rouen. Le fait sera vérifié dans la journée.

Dès ce matin, l'ennemi a fait sauter la gare aux bœufs de Choisy.

Cet ensemble de faits tiendrait à prouver que l'ennemi, fatigué d'une résistance de plus de cent jours, se dispose à employer contre nous les moyens d'attaque à grande distance qu'il a depuis longtemps rassemblés.

27 décembre, soir.

L'ennemi a établi trois batteries de gros calibre au dessus de la route de l'Ermitage au Raincy; trois batteries à Cagny; trois batteries à Noisy-le-Grand; trois batteries au pont de Gournay.

Le feu a été engagé dès le matin, avec la plus grande violence: il était dirigé sur les forts de Noisy, de Rosny, de Nogent, et sur les positions d'Avron.

Tout le monde s'est tenu ferme à son poste, sauf quelques hommes qui ont quitté les tranchées dès le début, et qui y ont été ramenés, pour y passer la nuit, par ordre du général Vinoy.

Ce combat d'artillerie a duré jusqu'à cinq heures, entretenu plus ou moins activement. Nos pertes s'élèvent à environ huit tués et cinquante blessés, dont quatre officiers de marine.

Au fort de Noisy, il n'y a eu aucun homme

atteint; deux hommes au fort de Rosny et trois à celui de Nogent ont été blessés.

En résumé, cette première journée de bombardement partiel contre nos avancées et nos forts, avec des moyens dont la puissance est considérable, n'a pas répondu à l'attente de l'ennemi.

Notre feu très-vif a dû lui faire éprouver des pertes sérieuses sur les points les plus à portée du plateau.

28 décembre, 10 h. 30 matin.

L'ennemi n'a pas recommencé avec la même violence le bombardement qu'il avait entrepris hier contre les positions d'Avron. Cependant son feu n'a pas cessé. Le gouverneur est parti dès le matin pour se rendre à Avron. Aucun incident ne s'est encore produit. Nos batteries de Bondy et annexes fouillent les bois avec précision et inquiètent vivement l'ennemi.

Le commandant Delclos, du 5^e bataillon de la Seine, a opéré hier une vigoureuse reconnaissance sur le Bas-Meudon, le Val et Fleury, à la tête de douze compagnies des 4^e, 5^e bataillons de la Seine et du 3^e de la Somme. Le commandant Delclos fit fouiller ces trois villages, où restent encore quelques habitants, et d'où les postes prussiens s'enfuirent à notre approche, laissant quelques prisonniers entre nos mains.

Une fusillade assez vive s'engagea au moment où la reconnaissance regagnait le fort d'Ivry. L'ennemi fut repoussé et contraint de se rejeter précipitamment dans ses retranchements du Haut-Meudon. Nous avons eu de notre côté deux tués et six blessés.

Paris, 28 décembre, 11 h. soir.

L'ennemi a continué tout aujourd'hui de faire pleuvoir une quantité incroyable d'obus du plus gros calibre sur nos forts de l'Est, principalement sur le plateau d'Avron. Il est évident qu'il veut à toute force nous obliger à évacuer ce plateau. Je ne sais s'il y parviendra, mais si cela était, il faudrait se garder d'en tirer de fâcheuses inductions. Si, en effet, le plateau d'Avron devient pour nous une position peu tenable sous le feu de 80 ou 100 pièces de canon, il serait encore moins tenable pour les Prussiens sous le feu de nos forts de l'Est.

Les Prussiens ne tiennent tant à nous le faire abandonner que parce que notre présence en cet endroit gêne singulièrement leurs communications par Chelles et le pont de Gournay et les oblige à un circuit de douze ou quinze kilomètres.

Malgré les obus lancés hier et aujourd'hui sur les forts de l'Est, il est douteux que l'ennemi veuille diriger contre eux une sérieuse offensive. Jusqu'ici, le plateau d'Avron paraît être son unique objectif. Aucune nouvelle batterie ennemie n'a été démasquée sur d'autres points de la ligne des assiégeants. Mais on fait partout bonne garde. La température s'est adoucie sensiblement ce soir. Le thermomètre est à zéro.

Des batteries de nouveaux canons ont encore été essayées, aujourd'hui, au fort Mont-rouge. Elles ont donné les résultats les plus satisfaisants.

Le général Trochu est resté toute la journée sur le plateau d'Avron, malgré la grêle d'obus qu'y faisaient tomber les Prussiens, et malgré les vives représentations qui lui ont été adressées à ce sujet. Ce soir, le général

préside, au Louvre, une assemblée du gouvernement à laquelle assistent, me dit-on, plusieurs généraux.

On croit que notre artillerie a fait subir, hier et aujourd'hui, des pertes considérables aux colonnes d'attaque que l'ennemi avait préparées pour les lancer contre le plateau d'Avron, s'il était parvenu à éteindre le feu de nos batteries.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Romorantin, le 1^{er} janvier, 9 h. 15 s.

Préfet Loir-et-Cher à intérieur.

A la date du 31 décembre 1870, grande inquiétude à Blois parmi les Prussiens. Depuis trois jours, postes doublés; ils redoutent d'être poursuivis du côté de Vendôme et cernés par les bois de la rive gauche. Les grand'gardes repliées de 500 mètres sur Blois à St-Gervais. Ils disent avoir abandonné l'idée de Tours pour ne pas allonger trop leur ligne de défense, et sont prêts à quitter Blois devant l'armée du Mans, s'ils ne peuvent tenir tête.

Le Mans, 1^{er} janvier, 11 h. 30 matin.

Général-Chanzzy à préfet, Tours.

La colonne envoyée sur Vendôme a culbuté hier l'ennemi au-delà du Loir en lui faisant 200 prisonniers.

Nous occupons les hauteurs de la rive droite du Loir en face de la ville.

Tout va bien.

Le général en chef,

CHANZY.

Bordeaux, 2 janv., 5 h. 35 soir.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

Hier, une reconnaissance a rencontré, entre Châteaurenault et Vendôme, un peloton de hussards ennemis et deux compagnies d'infanterie.

L'ennemi a subi des pertes terribles et a été poursuivi jusqu'à petite distance de Vendôme.

La journée du 31, dans Seine-Inférieure, a coûté à l'ennemi plus de 300 tués ou blessés, criblés, du château de Robert-le-Diable, par des francs-tireurs et des mobiles de l'Ardèche; de notre côté, 25 tués et 60 ou 80 blessés.

Dans l'Est, quelques engagements ont eu lieu près de Grayot, sur la ligne de Baune à l'Isle-sur-Doubs; des deux côtés l'ennemi a été repoussé.

L'UNION DE L'OUEST.

M. de Cumont, rédacteur de l'Union de l'Ouest, vient d'adresser la lettre suivante au Journal de Maine-et-Loire. Il s'élève contre l'arrêté qui le frappe dans son honneur et sa propriété.

Les témoignages de sympathie lui arrivent de tous côtés, et surtout de la part des républicains de l'Anjou, qui apprécient depuis longtemps la fermeté de ses convictions et la loyauté de son caractère.

« Monsieur le directeur et cher confrère,

« Ayez la bonté de me prêter un instant les colonnes du Journal de Maine-et-Loire » pour écrire un mot, » car je suis littéralement sans feu, ni lieu, ni imprimerie, ni presse, ni journaux, de par un arrêté de M. Maurice Enge-

lhard, préfet de Maine-et-Loire, arrêté qui m'atteint dans mon honneur, dans ma liberté et dans ma propriété; arrêté le plus brutal, le plus illégal qu'aucun préfet ait jamais pris et signé sous aucun régime.

« Pour avoir défendu la loi contre l'arbitraire qui la viole; démontré que le décret de dissolution des Conseils généraux, sans appel immédiat aux électeurs, était attentatoire à l'autorité supérieure du suffrage universel; engagé mes concitoyens, comme je les y engage encore, à ne pas reconnaître un acte qui est la négation même de leurs droits, l'Union de l'Ouest est suspendue pour deux mois!

« Mais en revanche l'Ami du Peuple, qui ne s'est pas occupé de la question, qui n'a pas publié une ligne sur le décret, et cela par cette première raison que, la semaine dernière, on ne connaissait pas le décret, et par cette seconde raison que, cette semaine, il n'a pas paru, l'Ami du Peuple est également suspendu pour deux mois!

« Voilà, monsieur le directeur, où nous en sommes après quatre mois de République, sous le gouvernement des hommes avec lesquels j'ai réclamé pendant dix-huit ans la liberté de la presse, revendiqué l'affranchissement complet du suffrage universel, soutenu à mes risques et périls, malgré les avertissements, les suspensions, les procès et les amendes, la lutte de l'indépendance contre un régime de compression, pris énergiquement la défense — la collection de l'Union de l'Ouest en fait foi — des journaux démocratiques quand ils étaient frappés par le pouvoir!

« J'en appelle à mes concitoyens, à mes amis comme à mes adversaires. Témoins de ma vie, de mes actes, de ma longue carrière d'écrivain, je les adjure de dire si jamais j'ai déserté les justes causes, abandonné le plus faible aux violences du plus fort, trahi ce que je croyais être l'intérêt de la France, renié le lendemain mes principes de la veille, sacrifié mes croyances aux tentations du succès et de la fortune!

« Toutefois, je ne peux ni ne dois me borner à une protestation stérile. Descendant du rôle d'administrateur à celui d'insulteur et de calomniateur, M. Maurice Engelhard, préfet de Maine-et-Loire, a osé outrager en ma personne l'homme, le citoyen, le patriote, le Français, en m'accusant de CONNIVENCE AVEC L'ENNEMI ET DE TRAHISON ENVERS LA PATRIE EN DANGER! Il me rendra compte de cette infamie devant la justice, car en suspendant mes journaux il n'a pu supprimer ni mon droit de recourir aux tribunaux, ni la conscience des magistrats auxquels je demanderai réparation de cette lâche injure, qui est en même temps une provocation directe à des violences contre ma personne.

« Je demanderai également aux tribunaux si M. Maurice Engelhard peut se jouer de la propriété des citoyens comme il se joue de leur considération et de leur honneur. Je le poursuivrai, s'il le faut, devant toutes les juridictions, comme je le poursuis, comme je le dénonce dès maintenant à l'opinion publique. En engageant la lutte contre cet homme dont les arrêtés sont des libelles; en montrant à ce dictateur que je ne recule ni ne me courbe devant sa dictature, je servirai encore sous cette forme la cause que j'ai toujours servie, je continuerai de soutenir le bon combat de la liberté.

« Recevez, Monsieur le directeur et cher confrère, avec tous mes remerciements pour

voire bonne hospitalité, l'assurance de mes meilleurs sentiments,

» Arthur DE CUMONT. »

« Angers, 31 décembre 1870.

» Monsieur le Préfet,

» Un heureux hasard m'amène à Angers pour subir l'honneur de vos insultes.

» En ma qualité de secrétaire de la rédaction et de gérant de l'Union de l'Ouest, vous me désignez comme un traître à la patrie et un ami des Prussiens.

» Il est un moyen simple de vérifier l'exactitude de vos accusations.

» Vous plairait-il de quitter momentanément les douceurs de l'omnipotence préfectorale pour venir aux extrêmes-avant-postes, où je suis allé déjà, où j'ai été blessé, et où je vais retourner encore? Je serais content d'avoir pour émule un grand patriote, un grand républicain comme vous. On verrait alors qui de nous sert le mieux sa patrie.

» J'irai, quand il vous plaira, prendre l'heure du rendez vous.

» Edmond STOFFLET,

» Sous-officier aux zouaves pontificaux. »

Le Phare de la Loire a fait les réflexions suivantes à l'occasion de la suppression de l'Union de l'Ouest :

« Nous apprécierons cet acte avec une entière indépendance.

» Il est trop évident que les articles de M. de Cumont, signalés dans l'arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, étaient autant d'excitations à la guerre civile.

» Ces excitations devenaient d'autant plus déplorables qu'elles se produisaient à une faible distance du théâtre des opérations de l'armée de la Loire.

» L'autorité ne devait donc pas les tolérer indéfiniment. Son devoir était de punir l'écrivain qui, en face de nos envahisseurs, levait tristement le drapeau de la révolte, et menaçait de désorganiser la résistance.

» Il était donc indispensable d'arrêter M. de Cumont dans cette voie, et d'user contre lui des rigueurs que la loi et les circonstances autorisaient.

» Mais nous ne saurions approuver la suspension de l'Union de l'Ouest et de l'Ami du Peuple.

» Même en présence des périls les plus pressants, nous croyons que le principe de la liberté de la presse doit être respecté. Cette liberté, sans doute, ne saurait être confondue avec les fureurs royalistes à l'aide desquelles on voudrait détruire la seule force qui nous protège contre l'étranger. Mais s'il importe de mettre un terme à des excès coupables, les journaux ne peuvent, à bon droit, être sacrifiés ainsi, même temporairement. Qu'on frappe les individus, quand, au lieu de se borner à critiquer des actes, ils veulent que l'autorité du pouvoir soit méconnue, sans, pour cela, faire disparaître provisoirement un organe de publicité et mettre une imprimerie en interdit.

» Nous ne discutons pas, qu'on le sache bien ici, la légalité du décret instituant les commissions départementales; nous craignons qu'il ne soit au fond pour les adversaires de la République le prétexte d'une campagne méditée depuis longtemps; ce que nous savons, c'est qu'aujourd'hui, par la faute de Bonaparte et non par la nôtre, la légalité n'est qu'un mot en France, et que s'il est permis de demander le retrait d'une mesure gouvernementale, il est interdit d'y résister, sous peine de servir indirectement les intérêts de la Prusse.

» Voilà ce que M. de Cumont n'a pas compris, ce qui forçait le préfet de Maine-et-Loire à sévir et ce qui pouvait justifier encore une fois contre le rédacteur de l'Union de l'Ouest des rigueurs qu'on eût dû épargner à cette feuille et à l'Ami du Peuple. »

LA PROTESTATION D'UN RÉPUBLICAIN.

M. Guillet, de Saumur, a écrit à cette occasion la lettre suivante :

« Monsieur,

» C'est parce que je suis, comme vous pouvez le savoir, partisan convaincu de la forme républicaine pour le gouvernement de notre pays, que je crois devoir protester contre l'absence de mandataires élus, aux affaires ou plutôt à l'affaire du pays : à la défense nationale.

» La dictature se fait une étrange illusion si elle croit pouvoir faire accepter par le public que la discuter c'est trahir.

» Laisant de côté les fautes commises, je me bornerai à signaler deux points de fait :

» 1° Le pays ne donnera spontanément avec confiance son dernier homme et son dernier écu qu'à ses mandataires. Qu'il ait tort ou qu'il ait raison, ce n'est pas ce que je recherche, c'est l'intérêt de la défense à laquelle il faut des hommes de bonne volonté ainsi que de l'argent.

» 2° Bismark tire grand avantage de la situation actuelle, en disant chaque jour aux Allemands qui hésitent et se lassent, à l'Europe incertaine, et jusqu'aux habitants de nos villes et de nos campagnes, que le seul obstacle à la paix désirée, dit-il, par la France, c'est l'intérêt personnel d'un groupe d'ambitieux qui s'est emparé du pouvoir et l'exploite à son profit.

» C'est une calomnie, sans doute; mais pourquoi lui laisser prétexte?

» Que l'on défende la république et qu'on ne la laisse capituler ni au dedans ni au dehors, bravo! mais fondez la république.

» Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

» GUILLET.

» Saumur, 30 décembre 1870. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

L'affaire des bateaux anglais coulés dans la Seine, produit au Havre et en Angleterre une grande émotion; on croit que le gouvernement britannique exigera de sérieuses réparations.

— La Patrie, de Paris, a été suspendue pendant trois jours pour avoir, contrairement à la formule du gouvernement, publié des détails relatifs aux opérations militaires.

— Il avait été question de la démission de deux membres du gouvernement: M. Garnier-Pagès et M. Jules Ferry, l'un pour raison de santé, l'autre pour cause de départ. On disait, en effet, que M. Ferry devait aller rejoindre à Bordeaux les membres de la délégation gouvernementale. Il n'a pas été donné suite à ce double projet de démission.

— L'instruction judiciaire sur l'échauffourée du 31 octobre a été terminée le 17 décembre, et le dossier a été transmis immédiatement au procureur général.

Plusieurs des accusés ont été mis en liberté sous caution. Ce sont MM. Félix Pyat, Maurice Joly, Ducoudray, Razoua et Tridon. D'autres ont obtenu des autorisations de sortir sur parole pour des affaires de famille, et l'un d'eux, M. Goupil, en a profité pour s'échapper.

— Il y a encore 60 mille stères de bois à brûler disponibles; 1.000 stères sont livrés à la consommation pour chaque jour. — On a décidé qu'il serait délivré de la farine aux ménages en proportion du nombre des enfants.

— Les messes de minuit ont été supprimées dans la plupart des églises de Paris. L'archevêque avait laissé les curés libres d'apprécier si la célébration de cet office, dans leurs paroisses respectives, était compatible avec la situation actuelle: la plupart se sont prononcés pour la négative. Ainsi les curés de la Madeleine, de Saint-Sulpice, de Sainte-Clotilde, de Notre-Dame-de-Lorette, etc., ont fermé le 24 décembre au soir la porte de leurs églises.

— Des expériences sont faites pour remplacer au besoin les chevaux d'artillerie par les

bras humains. Ces expériences ont réussi, et vingt marins ont heureusement manœuvré des pièces d'assez gros calibre.

— Une pièce d'artillerie nouvellement installée au Mont-Valérien vient d'envoyer un obus dans le pavillon Henri IV, sur la terrasse de Saint Germain. La distance est au moins de 8,500 mètres. Ce terrible engin porte le nom moins terrible de Valérie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Société de secours aux blessés de Saumur a expédié aux gardes nationaux mobilisés de cet arrondissement un premier envoi de vins donnés par les habitants de St-Florent; un deuxième envoi de vins, offerts par les habitants de Chacé, partira dimanche prochain. Les voituriers pourront emmener les objets que l'on voudrait envoyer aux gardes mobilisés actuellement à Panigné-l'Évêque, près le Mans. Chaque paquet devra avoir une adresse donnant le nom de l'expéditeur et celui du destinataire, ainsi que le numéro de sa compagnie. Il devra être déposé chez M. Persac, rue du Prêche, le samedi 7 janvier au plus tard.

La Loire est complètement prise à Saumur, en amont et en aval du pont Cessart. Lundi soir, les glaçons coulaient lentement et en très-petite quantité.

On signale de la crue dans la haute Loire.

Un vieillard de notre ville, en allant, lundi soir, chercher de l'eau à la rivière, est tombé dans la Loire et a disparu sous les glaçons. Des secours prompts lui ont été portés et il a été retiré vivant encore; mais, après quelques instants, il a succombé. Il avait plusieurs contusions occasionnées par les glaçons.

La veille, un marinier avait également glissé de sur ses bateaux dans la Loire; mais il en a été quitte pour un bain froid.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

SOUSCRIPTIONS

Recueillies pour l'organisation d'une ambulance destinée à suivre les mobilisés de l'arrondissement de Saumur.

DEUXIÈME LISTE.

Commune du Voide.

Quête faite à domicile par M^{mes} Leveau, Renou, Manceau, Aubineau, Szézapanski, veuve Guérin, Turpault, veuve Bourasseau, Chesneau (Etienne), Gaudicheau (Pierre), Charbonnier (Jean), Bouet (Pierre), au profit des mobilisés et mobiles de l'arrondissement de Saumur.

MM. Deniau, curé, 5 fr. et linge, René Rompillon 1, Joseph Hamonneau 50 c., Brard-Jouin 25 c., Guinson 50 c., Touret 15 c., Anonyme 25 c., Pierre Bourasseau 2 fr. et linge, sœur Marie 2, Théodore Abélard 50 c., M^{lle} Marie 45 c., Jean Banchereau 2, Martin Bodet 15 c., Jean Fretelière 1 fr., anonyme 5, anonyme 25 c., Manceau 3 fr. et linge, Boutin 1, Jean Gaudicheau 5 et linge.

Pierre Papin 1 fr. 50 c., Girard 1 fr. 10 c., Guérin-Jouin 1, Michel Guérin 50 c., M^{lle} Louise Robin 50 c., M^{me} veuve Martin 20 c., Poisson 50 c., Baranger 1 fr., Bréheret 1, Louis Robin 25 c., André Baudin 40 c., Martin 50 c., anonyme 10 c., M^{me} veuve Andrault 10 c., Henri Martin 30 c., Casimir Gaudicheau 2 fr.

Benion 40 c., Challet 1 fr., Louis Chesneau 1 fr. 50 et linge, Jean Cathelineau 60 c., Pierre Abélard 50 c., Louis Abélard 5 fr., anonyme 5 et linge, Leveau 2 et linge, Aubineau 2 et linge, Denis linge, Pierre Bigarreau linge, Jaunault

linge, M^{lle} Louise Jamin 1 et linge, M^{lle} Marie Martin linge, Coquin 2 fr. 50, enfants de l'école (filles) 65 c., Pierre Gaudicheau linge, Pierre Martin 25 c., Jean Abélard linge, Jean Houet 1, Louis Houet linge, Bidet linge, Pierre Banchereau linge, Barbot linge, Jean Banchereau linge, Pierre Banchereau linge, Dutour linge, Martin 50 c.

M^{me} veuve Ogeard linge, Louis Houet linge, M^{me} Chesneau 2 fr. et linge, Jamin linge, Renou linge, Groquer 1, Tessier linge, M^{me} veuve Martin 2 et linge, M^{lle} Marie Reveillère 50 c., Grogner linge, Guindon linge, Lefort 1, Ageard 2 et linge, Gaudicheau 1, M^{lle} Marie Ange 85 c., M^{me} veuve Turpault linge, François Turpault 6 et linge, M^{me} veuve Piochon 2.

Houet linge, Gaignard 1 fr. et linge, Bourasseau père linge, M^{me} veuve Bourasseau 2 et linge, André Guilbault linge, Louis Guilbault linge, Pinier 50 c., Babin linge, Briant 1, Gourichon père 5 et linge, Mathurin Gourichon linge, Jacques Gourichon 2 et linge, Chevalier linge, Jean Bourasseau 1 et linge.

Pierre Cassin 25 c., Papin linge, Jacques David père linge, Jacques David fils 2 fr., Louis David 5 et linge, Clémot 1, Colineau 1, Marie Moreau 1, Adèle Martin, 20 c., Henriette Vitre 1, François Barbault 5, Réveillère linge, veuve Pinier linge, Louis Banchereau 1, Louis Touret 1 fr. 20, Pierre Touret 10, Pierre Houet 1.

Jeanné Cassin 25 c., Jouet 1 fr. 50 c., Mathurin Papin 1 et linge, Henri Papin linge, Vitre 25 c., Niveau linge, veuve Niveau linge, Jean Martineau linge, Vaslin 25 c., Loiseau linge, Guilbault linge, François Bouet 5, François Marchand 1, Henri Chevrier 2, Pierre Bouet 5, Félix Plessis 1, Pierre Guilbault 50 c.

François Charbonnier linge, Jean Charbonnier linge, Fardeau 50 c., André Gaudichau 1 fr., Louis Martin linge, Louis Defois 10 c., Pierre Chauveau linge, Laboureau 60 c., Gauthier 50 c., Maillet 1 fr., Bedouet 20 c., Guiffard 40 c., Gaschet 25 c., veuve Beaumard 1, Pierre Portier 2 et linge, Jean Chauveau 2 et linge.

Pierre Bazanté 1 fr., Richard 20 c., Martin 10 c., Froger 1, Louis Brunet 20 c. anonyme 30 c., André Martin fils 1, Abraham 40 c., veuve Babin 1, André Martin père 1 et linge, anonyme 1, Benjamin Beaumont.

Ecole des garçons : Sébastien Defois 5 c., Abraham 15 c., Morin 50 c., Catroux 50 c., Barbault 60 c., Bedouet 10 c., Chabosseau 12 c., Paulo 1 fr., Bourasseau 15 c., Auguste Guilbault 15 c., Touret 10 c., Banchereau 30 c., Pierre et Louis Guilbault 50 c., Jamin 1 fr., divers 70 c.

Ont en outre fourni des dons en nature, tels que linge, lainages de tous genres, vin, eau-de-vie, etc., etc.,

Les communes de Aubigné-Briant, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Vihiers, Le Voide, Soullanger, Saint-Martin, Doué, Gennes, etc.

MM. Brunel, Cousineau, Bazille, comité de Bordeaux, Cornilleau, Chevalier, Decourt, Gauthier, juge de paix, Fouqueteau, Chevalier, Larivière, Millon-Guitard, Carteau, Boutet, Lemoine, Faulcon, Goupil, Bersoullé, Cornilleau.

(La suite prochainement.)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie P. GODET.